



**Commune de Chens sur Léman  
Haute Savoie**



**D 2026 - 17**

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	19
Conseillers votants :	22
Dont trois pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil  
Municipal : 19 février 2026

**OBJET : BASE NAUTIQUE –  
CONVENTION DE MISE A  
DISPOSITION DES ÉQUIPEMENTS  
AUX ASSOCIATIONS**

**DELIBERATION DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

*L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq  
février, le conseil municipal de la  
commune de Chens sur Léman dûment  
convoqué, s'est réuni en session  
ordinaire à la mairie, sous la présidence  
de Madame Pascale MORIAUD, maire,*

**PRESENTS : TRONCHON J. de PROYART  
A. BAARSCH C. MORAND F. ZANNI F.  
ARNOUX. R. FICHARD B. CHANTELOT C.  
PLEYNET J.P. DENERVAUD M. BILLARD  
G. RACINE FREIXENET M. CHEVRON F.  
DIANA C. QUERNEC GARIN C.  
MATTERA A. GEROUDET A. CHAMPEAU  
S.**

**EXCUSÉS : MEYRIER M. « pouvoir à  
PLEYNET J.P. » STUBERT B. « pouvoir à  
BAARSCH C. » CORNU C. « pouvoir à  
TRONCHON J. » CHANTELOT L.**

Est élu secrétaire de la séance : BILLARD G.

La commune de Chens sur Léman, met à disposition les infrastructures de la base  
nautique de Tougues afin de :

- Développer les activités nautiques à destination des Chensinois et du grand public ;
- Fidéliser les adhérents autour d'un projet technique et/ou de formation ;
- Créer un pôle d'attractivité autour du sport et de l'innovation ;
- Former et accompagner les futurs moniteurs de voile ;
- Animer et devenir acteur d'évènements sportifs d'envergure.

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la  
commune de Chens sur Léman et les associations « Chensivoile », « Léman Aviron  
Club » et « Exocet Léman » unissent leurs efforts pour promouvoir la pratique des  
sports nautiques, notamment auprès des jeunes, des scolaires et des personnes en  
situation de handicap.

Madame le maire présente au conseil municipal cette convention de mise à disposition  
des équipements de la base nautique, proposée et acceptée par les associations  
« Chensivoile », « Léman Aviron Club » et « Exocet Léman ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** les termes de la convention qui lui est présentée et ci-annexée ;

Envoyé en préfecture le 02/03/2026

Reçu en préfecture le 02/03/2026

Publié le

ID : 074-217400704-20260225-D2026\_17-DE



**AUTORISE** Madame le maire à signer la convention avec les associations  
« Chensivoile », « Léman Aviron Club » et « Exocet Léman ».

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus

Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Le secrétaire  
Gilles BILLARD

Le maire  
Pascale MORIAUD

